REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260324-2026_06_17-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	14	15

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 15 mars 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 15 mars 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE HELLOCO Laëtitia, LE POTIER Jacques, COLLIN Adeline, EVANO Jacques, DUCATILLON Marie-Luce, TAILLARD Michel, FROTTIN Emilie, CARREE Kévin, LE MAUX Anaïs, ROBIN Julien, TILLY Florent, PERRUSSEL Katy, LE POTIER Pierre

Absents ayant donné pouvoir : Julie MALHEU Donne pouvoir à Jacques LE POTIER

A été nommé secrétaire : LE POTIER Pierre

2026-03-17 Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Mr Le Maire explique aux membres du conseil municipal que vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 à L2122-20 relatifs aux délégations de fonction du Maire, Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints
Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux
La nécessité d'assurer un suivi renforcé de certains domaines d'action municipale, l'intérêt de désigner un conseiller municipal délégué pour améliorer l'efficacité du service public local.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **CREER** un poste de conseiller municipal délégué
- **DELEGUER** les domaines suivants au conseiller municipal délégué
- **EXERCERA** ses fonctions sous l'autorité du Maire qui lui donnera délégation par arrêté conformément à l'article L.2122-18 du CGCT
- **PERCEVRA** une indemnité de fonction

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 24 mars 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes